

Nombre de membres
en exercice :
15

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Membres présents :
11

Membres excusés
avec procuration
2

Membre excusé
1

Membre absent
1

Séance du jeudi 21 septembre 2023
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt et un septembre de l'an deux mille vingt-trois)

sous la présidence de Madame Valérie MEYER, Vice-Présidente

Présents : 11

Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, M. Christophe EHRET, M. Mathieu GARÉ,
Mme Danielle GRUMET, Mme Sylvie KUENEMANN, Mme Maryse LOUIS, Mme Dominique
SCHNEIDER, M. Raphaël SPADARO, M. Fernand THUET (ne prend pas part au vote), M.
Eddie WAESELYNCK

Excusées avec procuration : 2

Mme Catherine MATHIEU-BECHT procuration à Mme Marie ADAM
Mme Josiane FORêt procuration à Mme Danielle GRUMET

Excusée : 1

Mme Rachel BAECHTEL

Absent : 1

M. Gilbert GOEPFERT

SOUS-PREFECTURE
04 OCT. 2023
DE MULHOUSE

POINT SPÉCIFIQUE À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES GLYCINES »

8. Signature de l'avenant n°3 à la convention de location de la Résidence Autonomie « Les Glycines » avec M2A Habitat.

À ce jour, la provision pour grosses réparations versé à M2A Habitat, propriétaire de la Résidence Autonomie « Les Glycines », s'élève à 739 914,43 € et une étude de faisabilité est en cours pour la programmation des travaux de réhabilitation de la résidence.

Le 21 mars 2023 une rencontre avec les services de M2A Habitat a eu lieu pour évoquer les travaux relatifs à la résidence et les provisions pour grosses réparations.

À l'issue de cet échange, il a été convenu de la préparation d'un avenant au bail emphytéotique visant à interrompre le paiement de ces provisions pour les exercices 2023 à 2026 par le propriétaire.

.../...

Compte-tenu de la non réception de ce projet d'avenant matérialisant cet accord, le C.C.A.S. de la Ville de Rixheim a rédigé et transmis un projet aux services de M2A Habitat les invitant à le valider.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

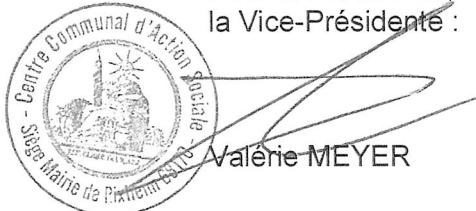
décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente de signer l'avenant n°3 à la convention de location de la Résidence Autonomie « Les Glycines » relatif à la suspension des provisions pour grosses réparations dont un modèle est joint en annexe.

Délibéré comme dessus,
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 25/09/2023

Pour la Présidente,
la Vice-Présidente :



**AVENANT N°3
À LA CONVENTION DE
LOCATION DU 6 JUIN 1974
DE LA RÉSIDENCE
AUTONOMIE LES GLYCINES**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

1. Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Rixheim, représenté
pas sa Présidente, Madame Rachel BAECHTEL, Maire de Rixheim

d'une part

ET

2. L'Office Public de l'Habitat dénommé « m2A HABITAT » ayant son siège, 20
boulevard de la Marseillaise 68100 MULHOUSE, représenté par son Directeur
Général Eric PETER

d'autre part

IL A ÉTÉ CONVENU DE CE QUI SUIT

Exposé des motifs :

Travaux de réhabilitation relatifs à la Résidence Autonomie les Glycines sise, 17 rue du
Général Leclerc 68170 RIXHEIM.

Considérant que la provision pour grosses réparations s'élève à ce jour à 739 914,43 € et
qu'une étude de faisabilité est en cours au sujet de futurs travaux sur la résidence Les
Glycines, non débutés à ce jour.

L'ARTICLE 3 de la convention initiale modifié par l'avenant n° 2 alinéa 1.4. du 1^{er}
décembre 2004 est modifié comme suit :

Le versement du montant de la provision pour grosses réparations, est suspendue pour
une période de quatre exercices soit de 2023 à 2026.

Fait à Rixheim, le

Pour le C.C.A.S.de la ville
de Rixheim :

Rachel BAECHTEL

Pour m2A HABITAT
le Directeur Général :

Eric PETER